

OPECST

PRESENTATION DE LA COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

M. GUY TEISSIER, PRESIDENT

LE 02 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir que l'office des choix technologiques et scientifiques ait choisi, cette année, de présenter lors de ce partenariat parlementaires-scientifiques, la commission nationale de la défense et des forces armées.

Je remercie le Président Claude Birraux de son initiative. J'oserais dire que son choix est justifié car, pour être moins connue que les autres, la commission de la défense joue pour notre pays un rôle important. Il ne faut pas oublier que le budget des armées s'élève en 2010 à près de 40 milliards d'euros, que le ministère de la défense est le second employeur de l'État, que les programmes militaires et la recherche dans le domaine militaire ont des répercussions notables dans le domaine civil.

Monsieur Beaudoin aura, je pense, l'occasion d'évoquer ce point.

Vous savez également que nos armées connaissent une réforme de très grande ampleur, j'en citerai quelques volets : la publication du Livre blanc sur la défense – issu d'une commission où ont siégé pour la première fois des

parlementaires, la réduction du format des armées, la réorganisation des bases de défense, la réintégration pleine et entière de la France dans l'OTAN, l'engagement croissant dans des opérations extérieures, la nouvelle situation de la gendarmerie qui, tout en gardant son statut militaire, est désormais placée au ministère de l'intérieur.

Voilà tout de même des sujets dont l'opinion publique a entendu parler ces derniers mois et dont la commission de la défense a beaucoup débattu.

J'ai l'honneur de la présider depuis 2002 puisque mes collègues m'ont accordé le très grand privilège d'être réélu en 2007.

La commission de la défense est, depuis la récente réforme constitutionnelle de 2008, l'une des huit commissions de l'Assemblée nationale. Ses compétences sont fixées par l'article 36 alinéa 12 de notre règlement. Elles sont nombreuses, recouvrant les liens entre l'armée et la Nation, la politique de coopération et d'assistance dans le domaine militaire, les questions stratégiques, celles liées à l'industrie de défense, les personnels des armées, qu'ils soient civils ou militaires, aussi bien que la gendarmerie, la justice militaire ou encore les anciens combattants. Je me félicite d'ailleurs qu'à l'occasion de la réforme constitutionnelle, ce domaine nous ait été entièrement dévolu alors que, pendant longtemps, les anciens combattants relevaient aussi de la compétence de la commission des affaires sociales. L'étendue de ces domaines et leur importance pour notre pays justifient l'existence d'une commission parlementaire qui leur soit exclusivement consacrée.

La commission exerce des fonctions législatives et surtout de contrôle. Elle est saisie au fond pour tous les textes intéressant essentiellement la défense nationale. Nous les examinons et les enrichissons par voie d'amendements. C'est ainsi qu'en juin dernier notre commission a débattu du projet de loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Grâce au travail de son

rapporteur, nous nous sommes efforcés d'améliorer le texte gouvernemental, clarifiant certaines dispositions et étendant les garanties offertes aux victimes. Comme de coutume, la commission a travaillé dans un esprit de coopération fructueux avec son homologue du Sénat.

La grande affaire de la commission est bien évidemment l'examen de la loi de programmation militaire qui fixe pour 5 ou 6 ans l'évolution de notre outil de défense. Mon collègue aura l'occasion de vous en présenter les grandes lignes, mais c'est un travail considérable que nous avons effectué l'année dernière.

Lorsqu'un texte législatif est examiné au fond par une autre commission mais qu'il concerne tout de même le domaine de la défense, nous nous saisissons pour avis. C'est notamment le cas, à l'automne, du projet de loi de finances, à l'occasion duquel nous publions pas moins de huit rapports pour avis. Cette procédure nous a également permis d'examiner tout récemment la proposition de loi sur le service civique que nous détaillera Mme Hostalier.

Cependant, l'activité législative de la commission est quantitativement moins importante que celle de contrôle. Outre les auditions très régulières que nous conduisons, notre commission nomme régulièrement des rapporteurs sur des sujets extrêmement variés. Ils sont chargés de nous éclairer mais aussi de faire progresser la réflexion sur certaines questions d'actualité. Leurs rapports font souvent date dans le milieu de la défense. Je relève par exemple la publication d'un rapport sur la piraterie maritime ou encore sur les drones à la fin de l'année dernière. Des études sont en cours sur l'action de l'État en mer ou sur les actions civilo-militaires.

En outre, la commission a mis en place des instruments de contrôle novateurs. Ainsi, lors de la précédente législature, j'ai institué une mission de suivi de l'exécution des crédits de la défense, permettant de retracer, trimestre

après trimestre, l'évolution des dépenses en confrontant les chiffres des ministères du budget et de la défense.

Au cours de la présente législature, nous avons voulu accorder un soin particulier au suivi de la réforme du ministère de la défense. Une mission d'information sur la réforme du ministère a ainsi été créée pour toute la durée de la législature. Pour garantir son impartialité et son efficacité, nous avons nommé à sa tête deux rapporteurs, un de la majorité et un de l'opposition. Ils ont publié leur deuxième rapport d'étape qui relève les progrès et les pistes d'amélioration de cette réforme.

Plus généralement, je relève avec satisfaction que le rôle et les attributions de la commission de la défense ont fortement crû au cours des dernières années.

Je souhaite, pour ma part, que la commission s'intéresse de plus en plus aux questions de sécurité. Même si ce sujet relève formellement de la commission des lois, il nous est familier du fait de notre compétence pour la Gendarmerie. Mais c'est surtout la publication du Livre blanc sur la défense nationale et la sécurité en 2008 qui a mis en lumière l'existence d'un *continuum* entre défense et sécurité.

Par ailleurs, la réforme constitutionnelle de juillet 2008 a mis l'accent sur le renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement. Cela concerne particulièrement les opérations extérieures (OPEX). La refonte de l'article 35 de la Constitution contraint désormais le Gouvernement à informer le Parlement du déclenchement d'une opération extérieure et à soumettre à son vote la prolongation de celle-ci au-delà de quatre mois.

De fait, notre Assemblée s'est prononcée le 22 septembre 2008 sur la prolongation des opérations militaires en Afghanistan puis, le 28 janvier 2009,

sur celle de 5 autres opérations : au Liban, en Côte d'Ivoire, au Kosovo et au Tchad.

Le vote de l'Assemblée avait été éclairé par le travail de notre commission. À la suite de l'embuscade d'Ouzbine des 18 et 19 août 2008, j'avais tenu à conduire une délégation en Afghanistan afin de constater sur le terrain le travail de nos soldats et examiner leurs difficultés, y compris, matérielles. Je dois dire que le Gouvernement a fait siennes nos suggestions en annonçant l'envoi de matériels supplémentaires. Nous avons également entendu de nombreux intervenants, en particulier le ministre et le chef d'état-major des armées. Et nous continuons ce travail de suivi : tout récemment nous avons reçu un colonel qui, de retour d'Afghanistan, nous a présenté sa mission à la tête d'une équipe de formation de l'armée afghane.

Dernier point, la commission se veut un relais entre les armées et nos concitoyens. Elle se préoccupe beaucoup du lien armée-nation qui, il faut le dire, depuis la suspension de la conscription, a tendance à se déliter. Nous réfléchissons aux moyens de le réactiver et M. Beaudoin nous a présenté récemment les conclusions de la réflexion dont l'avait chargé le Gouvernement.

Pour conclure, je souhaiterais souligner à quel point nos travaux se déroulent dans un climat constructif. Malgré des désaccords naturels, majorité et opposition partagent le même sens de l'intérêt et la défense est encore un domaine où règne un certain consensus, ce dont je me félicite grandement en tant que Président.